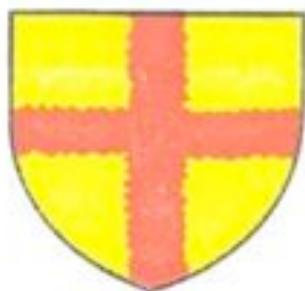


n° 1 Juin 2008



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

L'ARTRESIEN

VALENCIENNES
METROPOLE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



édito



Le mot du maire
Christian
LERAT

Le 9 mars 2008, la population d'ARTRES a porté à la tête de la commune une nouvelle équipe municipale.

Grâce au personnel communal en place, la transition s'est effectuée sans problème. Nous profitons pour les en remercier.

Le souci majeur est d'ordre financier. En effet lors de la première réunion du conseil nous avons dû approuver le compte administratif et de gestion 2007 et adopter le budget primitif 2008 réalisé et élaboré par l'équipe précédente.

En ce qui concerne l'année 2007, le déficit global est de 10% (investissement et fonctionnement). Ce déficit a amené le préfet à transmettre le dossier à la cour régionale des comptes qui a diligenté un contrôle sur place. Nous attendons le résultat qui sera porté à la connaissance de la population.

L'urgence de ce déficit nous a conduit à augmenter légèrement les taux des impôts locaux veillant à rester en dessous des taux des communes environnantes. Décision difficile à prendre vis-à-vis des habitants et de nous mêmes qui sommes également des contribuables. Recette espérée un peu plus de 10.000 €/ an qui serviront à rembourser l'emprunt de 150.000 € décidé par l'équipe sortante augmenté de 50.000 € pour le projet de réparation de l'église.

Les années futures vont donc être difficiles.

Concernant la salle polyvalente, l'investissement de 750.000 € annoncé est le gros œuvre. Il faut y ajouter les honoraires de l'architecte et l'aménagement intérieur. La facture totale doit approcher les 860.000 € voire 870.000 € TTC.

La réfection du clocher de l'église devient urgente car il y a danger !

Une photo prise lors de la sécurisation du clocher nous montre le degré de dégradation. L'investissement sera de l'ordre de 150.000 € et nous recherchons les subventions susceptibles d'atténuer l'impact sur les finances communales.

Néanmoins, il faut garder le moral et le conseil municipal réitère ses remerciements envers la population pour la confiance qui leur a été accordée lors du scrutin du 09 mars 2008 et s'engage à travailler pour le bien de tous.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de bonnes vacances.

Sommaire :

- Éditorial. Page 1
- Travaux Page 2
- Travaux salle des fêtes Page 3
- Éléments comptables
- Actions sociales
- Site Internet Page 4
- Sécurité routière.
- Recensement
- Civilité
- Association Page 5
- Notification
- La lettre municipale
 - N°2: Souvenir des déportés
 - N°3: L'armistice
 - N°4 : Randonnée à ARTRES
 - N°5 : spécial association

Vue du clocher de l'église





Terrain de football : Grâce aux bénévoles du club, un terre plein en schiste a vu le jour face aux vestiaires. Coût de l'opération : 0 euro ; Un grand merci aux responsables du club !! Un aménagement pour handicapés et voitures enfants sera également réalisé.



Église : Réfection du clocher : Les contraintes budgétaires et l'étude préalable ne nous permettent pas de démarrer les travaux avant 2009.

École : Nous sommes en attente des différents devis concernant les portes d'accès. La porte accédant à la cour de récréation sera notre priorité. Les travaux de peinture sont prévus pendant les vacances scolaires.

Salle des fêtes: Le planning n'est pas tenu, la salle des fêtes sera disponible vers le 15 septembre au mieux...!! *Initialement, la fin des travaux était prévue fin octobre 2008* ..Nous sommes désolés pour les désagréments qu'ont à subir les locataires. Des solutions alternatives seront proposées en même temps que les lettres explicatives. Des problèmes techniques indépendants de notre volonté (*fuites en toiture qui empêchent la finition intérieure, quantité de carrelage insuffisante, etc.*) ne permettent pas l'ouverture de la salle. Ce retard n'est pas lié à des aménagements supplémentaires ou de rajouts comme le bruit court....

Déclaration de travaux: Il est obligatoire, une fois obtenue, d'afficher l'autorisation de travaux sur le bâtiment concerné sous peine d'amende.

Jean-marie RICHEZ

Conseiller et Titulaire Val métropole



ÉLÉMENTS COMPTABLES

Conformément à nos engagements de la campagne électorale municipale de mars 2008, nous avons étudié la situation financière de la commune en fonction des engagements pris par l'équipe municipale sortante au cours des quatre dernières années.

Un fascicule d'éléments chiffrés de 6 pages (mis à votre disposition en mairie vous sera remis gracieusement à votre demande) analyse l'évolution des comptes des sections « fonctionnement » et « investissement » au cours des quatre dernières années à travers l'examen des comptes administratifs 2004-2007. La lecture de ce document permet de retracer l'action politique passée de l'équipe municipale sortante.

L'investissement de la salle des fêtes est la charge financière la plus lourde que la commune (hors subventions obtenues auprès de Valenciennes Métropole et d'autres organismes) ait eu à supporter au cours de ces 10 dernières années. Cette charge pèsera sur les premières années de notre mandat. La trésorerie de la commune en sera bien sûr affectée.

En dépit de ces difficultés, nous relèverons les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés et nous pouvons vous assurer que nos engagements pris lors de la campagne électorale seront tenus.

ACTION SOCIALE



Liliane ANDRE

1^{ère} Adjointe

Rectificatif du CCAS (centre communal d'action sociale):

Après délibération du conseil municipal du 26 mai 2008, nous vous communiquons la nouvelle composition du CCAS:

Président : C. LERAT Vice-présidente: L. ANDRE

Membres: Mmes C.HAUDEN / A. HERLEMONT / C. HUVELLE / C. SANTER / M. SLACHCIAK / OUADAHI / M. DEBAILLEUX / P. MONTSERGENT

Mrs JM. BRASSEUR / JM. LAFFRA / P. BERGAMINI / D. FROMONT / M LEDIEU / L. NEZLA / JM RICHEZ

Les personnes susceptibles de bénéficier de l'aide du CCAS sont priées de se faire connaître en mairie (justificatif à l'appui)

L'assistante sociale se tient à votre disposition en mairie le 2^{ème} mercredi de chaque mois entre 9h et 11h30 sur rendez-vous.

Contact: Mme CAMBERLIN 03.27.23.35.50

Un médiateur administratif pour les dossier FSL (fonds solidarité logement) (eau, EDF, GDF, accès au logement).

Permanence en mairie de Maing le 3^{ème} mercredi du mois sur rendez-vous.

Contact: Mr BACHELET: 03.27.23.38.30

Aide à la personne: documents disponibles à la mairie (portage de repas avec régime adapté, aide à domicile, jardinage, bricolage, accompagnement à l'extérieur du domicile, aide administrative, ...)

La mairie vous aide également à constituer des dossiers ou vous fournir des informations

SITE INTERNET



Patrick BERGAMINI
Conseiller et communication (NTIC)

Une présentation du futur site Internet a eu lieu le jeudi 22 avril 2008 par les membres de l'association « RVVN ». Rappelons que Valenciennes métropole est adhérent à cette association créée depuis 2001...sous l'impulsion des villes de Valenciennes, Cambrai et Douai. (tous les renseignements sur <http://www.rvvn.org>)

L'équipe municipale par sa volonté du respect de ses engagements, est fière de vous annoncer que le site Internet sera opérationnel dès le mois de juillet, prochain. ...Dont acte !

ARTRES bénéficiera gratuitement d'une plateforme Internet permettant de promouvoir notre patrimoine et de vous offrir :

- Des moyens d'expression et de participation.
- des outils d'informations, des services personnalisés (adresse mail, espace de stockage, ..)
- accès aux services publics, moteur de recherche, etc....

Nous invitons dès à présent toutes les associations, et autres.... à fournir des informations pour valoriser leur activité et de manière régulière

Découvrez également le site communal de vente aux enchères de biens réformés : (<http://www.agorastore.fr>)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Le gilet rétro réfléchissant et le triangle de pré signalisation seront obligatoires dans tous les véhicules ... à compter du 1er juillet 2008 !

Le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé de rendre obligatoire la présence dans tous les véhicules d'un gilet rétro réfléchissant et d'un triangle de pré signalisation à compter du 1er juillet 2008, à l'instar de nombreux autres pays européens ayant déjà adopté cette mesure.

Pourquoi ? ➤ Il s'agit de renforcer la sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence : le conducteur doit être mieux perçu par les autres usagers lorsqu'il sort de son véhicule et ce véhicule en difficulté doit être mieux signalé.

RECENSEMENT

Dans le cadre du dispositif de plan canicule, la préfecture sollicite nos services pour effectuer le recensement des personnes âgées et handicapées, vivant à domicile, ou particulièrement isolées. Un registre sera ouvert, pour l'inscription de toute personne concernée, à la demande de son représentant légal ou tout tiers (parent, voisin, médecin traitant...)

Pour tout renseignement sur les conditions d'inscription, contacter la mairie

La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres....

CIVILITÉ

Les activités bruyantes:

vivre en bon voisinage semble un acte facile. Pour y parvenir certaines règles sont à respecter:

- Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ne peuvent être effectués que:

Les jours ouvrables	de 08h30 à 12h	et de 14h00 à 19h30
Les dimanches et jours fériés	de 10h00 à 12h	

- Ne pas s'approprier le bien public: les places de parking n'appartiennent à personne
- Éviter les nuisances sonores qu'elles soient diurnes ou nocturnes (*elles sont réprimées par la loi*)
- Le nettoyage des fils d'eau incombe aux riverains.

Respect de l'environnement : des dépôts sauvages d'ordures ont été constatés à différents endroits du village (sentier de Vendegies, chemin Colpin, rue de la libération, etc....)

ramassage le mercredi pour les déchets ménagers ; le vendredi pour les déchets « verts » ainsi que pour les verres, cartons, papiers.

la municipalité rappelle également que les produits encombrants ou dangereux (matériaux en bois ou métal, gravats, branchages, etc.), doivent être obligatoirement déposés à la déchetterie ouverte du lundi au dimanche. (horaires et modalités affichés en mairie). Sauf amiante: dépôt à Valenciennes

Rappel: CHIENS DANGEREUX

Les détenteurs de chiens d'attaques de garde et de défense de 1er et 2ème catégorie sont priés de prendre contact en mairie pour se conformer à la loi du 06 janvier 1999.

ASSOCIATION

Daniel COUELLE
Adjoints à la vie associative,
fêtes et cérémonie

La redynamisation de la vie locale du village ne peut commencer que par le soutien aux associations. Celles-ci ont été réunies afin de les encourager dans leurs actions et de les épauler dans leurs projets. Le club de marche a déjà largement pris son envol et pour le plaisir de tous, de nouvelles associations vont voir le jour prochainement et parmi elles:

- cyclo-club
- tennis de table
- pétanque
- association culturelle

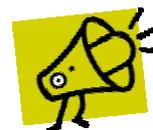
Pour les festivités des 13 et 14 juillet, il a fallu improviser rapidement afin que notre village, même sans salle des fêtes, ait comme partout ailleurs sa fête nationale

**DIMANCHE 13 JUILLET 2008**

- 09h30 Randonnée surprise - rassemblement place de la mairie
- 14h00 concours de pétanque communal
- doublettes mêlées. Jet du but 14h30
- 20h30 retraite aux flambeaux
- rassemblement et départ: résidence villas derrière les haies
- 21h30 BAL
- 23h00 feu d'artifice aérien

**LUNDI 14 JUILLET 2008**

- 07h00 Réveil en fanfare
- 09h00 petit déjeuner républicain
- 10h30 Dépôt de gerbe au monument
- Lâcher de pigeons
- 11h30 Apéritif musical
- 15h00 1^{er} grand prix cycliste de la municipalité
- organisé par la municipalité avec le concours du vélo
- Rhône Artrésien
- F.C 3^{ème} catégorie et junior



Artres - Sepmeries - Maresches - 12 tours - 93,6 Km
Remise des dossards à 14h00 - départ 15h00

NOTIFICATION

La bibliothèque sera ouverte du 16 juin au 18 juillet 2008, et du 4 août au 30 août 2008.,
Le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h00 et le vendredi de 13h30 à 15h00

La cyber base : Afin d'aider **véritablement** les habitants à apprivoiser les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'équipe municipale va revoir les **tarifs d'adhésion à la baisse** ainsi que la mise en place de programmes d'initiation (*accès Internet, courrier électronique, Word, Excel, etc..*) .

horaires d'ouverture Lundi de 14:00 à 18:00. Jeudi de 08:45 à 11:15 et de 15:30 à 18:30. Samedi de 09:00 à 11:30 et de 14:30 à 16:30.

Horaire d'ouverture de la mairie: conformément à nos engagements, une réflexion est engagée pour vous faciliter l'accès à la mairie en fin de journée et le samedi matin.

